

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue à huis clos au lieu ordinaire des séances ce premier jour de mars 2021, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Madame Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Claude Patry et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Sièges nos 1 et 2: Postes vacants

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et procède à la prière.

**2021-03-24      TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

**CONSIDÉRANT** les directives de la direction régionale du Bas-Saint-Laurent du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la santé publique concernant les règles sanitaires à respecter dans le contexte de la CODID-19;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

**2021-03-25      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Tenue de la séance à huis clos
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Première période de questions
6. Réponses aux questions de la séance précédente
7. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021
8. Approbation des comptes / Février 2021
9. Correspondance

- a. Directeur général
- b. Maire
- 10. Octroi du contrat pour services professionnels dans le cadre du projet du Centre communautaire
- 11. Octroi du contrat pour l'épandage de l'abat poussière pour la saison 2021
- 12. Fermeture de la patinoire / Saison 2020-2021
- 13. Rapport des élu(e)s
- 14. *DIVERS*
- 15. Deuxième période de questions
- 16. Clôture de la séance
- 17. Prochaine séance du conseil – **MARDI LE 6 AVRIL 2021**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2021-03-26 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

**2021-03-27 APPROBATION DES COMPTES / FÉVRIER 2021**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de février 2021 depuis la dernière séance du conseil en date du 1<sup>er</sup> février 2021 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de trente-deux mille huit cent vingt-neuf dollars et vingt-quatre sous (32 829,24 \$), soit une somme de trente-et-un mille six cent quarante-sept dollars et quatre-vingt-dix-sept sous (31 647,97 \$) pour la Municipalité, et de mille cent quatre-vingt-un dollars et vingt-sept sous (1 181,27 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 1<sup>er</sup> février 2021 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 1<sup>er</sup> mars 2021.

---

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## **CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

## **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

### **2021-03-28 OCTROI DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU QUE** par la résolution portant le numéro 2020-10-123, le conseil municipal mandatait le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité à procéder par appel d'offre de services public par l'entremise du système électronique d'appel d'offres public du gouvernement du Québec (SEAO) pour les services professionnels dans le projet de construction du Centre communautaire;

**ATTENDU QUE** six (6) firmes ont déposé, dans le délai prescrit, leurs soumissions à la Municipalité soit :

- Atelier 5 et R + O Énergie et Génie (Rivière-du-Loup)
- Architecture Daniel Dumont (Rivière-du-Loup)
- Fugère / BPA / EMS (Québec)
- Larochelle et Desmeules (Québec)
- DG 3 A (Québec)
- Goulet et Lebel (Rimouski)

**ATTENDU QU'**un certificat de conformité a été délivré par le secrétaire du Comité de sélection pour les six (6) soumissions reçues;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité de sélection ont procédé individuellement à l'évaluation de chacune des soumissions reçues en appliquant la grille d'évaluation telle que définie dans le *Système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels* adopté par ce conseil par la résolution portant le numéro 2020-10-125;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité de sélection se sont réunis en date du 18 février 2021 pour obtenir un consensus dans l'établissement du pointage intérimaire pour chacune des soumissions reçues;

**ATTENDU QUE** seules les offres qui ont obtenu un pointage intérimaire de 70% ou plus ont été retenues et ont fait l'objet du calcul pour le pointage final soit les offres des firmes suivantes :

- Atelier 5 et R + O Énergie et Génie (Rivière-du-Loup)
- Architecture Daniel Dumont (Rivière-du-Loup)
- Larochelle et Desmeules (Québec)
- DG 3 A (Québec)

**ATTENDU QUE** conformément à la loi, le pointage final de chaque offre retenue s'établit selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix soumis}}$$

Prix soumis

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande au conseil municipal l'adjudication du contrat pour services professionnels à la firme Atelier 5 et R + O Énergie et Génie (Rivière-du-Loup) ayant présenté l'offre qui a obtenu le meilleur pointage final :

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE**, sur recommandation du comité de sélection, le conseil municipal octroie le contrat pour services professionnels dans le projet de construction du Centre communautaire à la firme Atelier 5 et R + O Énergie et Génie (Rivière-du-Loup);

**QUE** ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité pour former et diriger un comité de travail pour le suivi des étapes à être effectuées de concert avec la firme retenue dans ce projet de construction pour recommandations futures au conseil.

#### **2021-03-29 OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉTENDAGE DE L'ABAT-POUSSIÈRE POUR LA SAISON 2021**

**ATTENDU QUE** l'entreprise *Les Aménagements Lamontagne inc.* a présenté, en date du 29 septembre 2020, une soumission à la Municipalité pour l'étendage de l'abat-poussière sur les chemins et routes de la municipalité pour la saison 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** ce conseil retienne la soumission de l'entreprise *Les Aménagements Lamontagne inc.* pour l'étendage de chlorure de calcium liquide 35% (abat-poussière) sur les chemins et routes de la Municipalité uniquement pour la saison 2021;

**QUE** la Municipalité accepte ladite soumission de 36 000 litres pour le montant de 0,36 \$ / litre pour la saison 2021;

**QUE** l'étendage devra se faire vers la fin du mois de juin 2021 et le début du mois de juillet 2021.

**2021-03-30 FERMETURE DE LA PATINOIRE MUNICIPALE /  
SAISON 2020-2021**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la patinoire extérieure de la municipalité soit fermée, pour le reste de la saison, à compter du lundi 8 mars 2021;

**QUE** la patinoire durant la semaine de relâche précédant la fermeture, soit du samedi 27 février 2021 au dimanche 7 mars 2021 inclusivement, soit ouverte selon l'horaire de fin de semaine et que son accès soit gratuit.

**RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun compte-rendu pour le dernier mois.

**DIVERS**

Aucun sujet à discuter.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présente séance se tenant à huis clos, les citoyens ont été invités dans l'avis public publié à cet effet sur le site Internet de la Municipalité et sa page Facebook, à formuler et à faire parvenir à la direction générale toute question adressée au conseil municipal.

Aucune question n'a été reçue.

**CLÔTURE**

A 19 h 55 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....  
M. André St-Pierre, maire

.....  
M. Marc Leblanc, LL.B  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*